



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Déclaration liminaire FSU au CTA du 28 janvier 2021

Si la crise sanitaire a bien sûr pour effet de mettre en lumière et d'aggraver les inégalités sociales, elle éclaire aussi d'une lumière très crue le caractère régressif des politiques éducatives engagées avant la crise, politiques qui connaissent un coup d'accélérateur à un an bientôt d'échéances majeures.

En effet, le ministère prépare une rentrée 2021 brutale en faisant fi du caractère extraordinaire de la situation, des caractéristiques de notre académie.

Tout d'abord dans le second degré.

Ce sont ainsi l'équivalent de 194 postes qui seront supprimés. Les réformes du lycée et du lycée professionnel, avec la baisse de l'offre de formation et d'heures d'enseignement offertes aux élèves permettent précisément les suppressions de postes et la dégradation des conditions d'enseignement. Mais cela ne suffira pas pour récupérer des moyens, puisque vous recourez de nouveau à l'ouverture/fermeture de demi-sections de BTS, par exemple. En lycée toujours, les retraits de moyens sont si importants, et la colère des collègues si palpable, que des consignes écrites ont été données aux chefs d'établissements pour qu'ils.elles refusent de communiquer aux équipes la DGH, ce qui n'empêche pas d'annoncer des suppressions de postes et des compléments de service : ce n'est pas notre conception du dialogue social et cela est bien conforme au dogmatisme dont les personnels subissent les effets depuis 4 ans. C'est cette attitude qui incite un certain nombre de chefs d'établissement à convoquer les instances de l'EPLÉ sans communiquer les documents préparatoires dans les délais réglementaires : tout cela correspond bien à la volonté d'affaiblir la démocratie que décline le décret qui prétend simplifier le fonctionnement du CA en matière de fixation de l'ordre du jour et d'existence de la commission permanente. Ceci est conforme au mépris dont sont l'objet les équipes, malmenées et maltraitées au gré des injonctions et revirements tardifs, dont l'annulation des épreuves de spécialités n'est qu'un exemple. Et ce ne sont pas les HSA qui viendront compenser les pertes en HP, ce que relève le Sénat dans un rapport qui établit que les 2/3 de ces HS ne sont pas consommées.

En ce qui concerne les collèges, le recours à l'IPS pour l'allocation des moyens ne suffira pas à poser un vernis social sur la répartition de la pénurie, qui conduit à augmenter les seuils d'ouverture de division, pour les collèges du groupe A dans le Nord, pour tous les collèges du Pas-de-Calais. Il y a fort à parier que les DSDEN vont minorer les effectifs attendus dans chacun des établissements, afin de ne les rouvrir que le plus tard possible, mais avec un financement minimal en HS.

L'éducation prioritaire n'est pas épargnée, avec la dégradation de son H/E qui se poursuit. Pour la FSU, cette dégradation est cohérente avec l'expérimentation des CLA dans le second degré, dont l'objectif est idéologique tout autant que comptable : sortir d'une logique d'obligations de moyens pour faire entrer les EPLE dans une logique de résultats, et dédouaner au passage l'Institution de ses responsabilités. L'autoévaluation des établissements est l'autre modalité de faire avancer la contractualisation qui pose le privé sous contrat en modèle de gouvernance.

Les SEGPA sont toujours malmenées et perdent encore des moyens, les élèves en grande difficulté sont pourtant bien présents et, de plus en plus dans les classes "ordinaires" sous couvert d'une inclusion mal nommée. On voit encore ici et là des 6ème SEGPA disparaître alors que cela n'est pas réglementaire, des doubles niveaux se mettre en place sur 2 cycles différents. Lorsqu'il s'agit de faire des économies de moyens, toutes les arguties sont bonnes au mépris des élèves en grande difficulté et des personnels qui s'évertuent à mettre en place une pédagogie adaptée.

Quant aux élèves qui relèvent des ULIS, il ne sont toujours pas comptabilisés dans les effectifs, alors que de nombreuses académies s'y sont engagées.

Puis dans le premier degré :

Certes des postes sont créés chaque année dans les écoles et la promesse du dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire réalisée, mais à quel prix ? Et est-ce suffisant ?

Vous donniez en décembre l'autorisation d'embaucher 350 contractuels pour palier la pénurie de remplaçants.

La quasi-totalité des postes d'enseignants et enseignantes surnuméraires a été supprimée, les réseaux d'aides - Rased - nécessaires aux élèves en difficulté bien qu'incomplets, sont sollicités pour effectuer des remplacements.

Les classes, hormis celles dédoublées en éducation prioritaire, sont toujours aussi chargées. Certes le P/E, selon vos calculs, s'améliore mais ce calcul global masque une réalité bien plus disparate des situations dans les classes notamment entre maternelle et élémentaire, en réseau éducation prioritaire et hors réseau. **Le primaire n'a pas les moyens de remplir convenablement sa mission de service public.**

Concernant la répartition prévue entre les 2 départements, comment expliquer un tel déséquilibre entre le Nord et le Pas de Calais ?

Enfin, **concernant les directeurs et directrices**, vous prévoyez l'augmentation du volume de décharge des directeurs d'école de 1 à 3 classes et de 9 à 13 classes sans davantage de précisions. Cela veut-il dire que cette augmentation sera différente dans les 2 départements ? Combien l'académie prévoit-elle d'ETP à ce sujet ? Le SNUipp-FSU a réalisé une enquête en décembre dernier, et le moins que l'on puisse dire est que le manque d'adhésion aux annonces ministérielles sur la direction d'école est patent et que les mesures proposées ne répondent pas à leurs attentes qu'il s'agisse de la revalorisation (450€ brut annuels), du temps de décharge supplémentaire (pour 38% des écoles seulement) ou encore de l'allègement des tâches.

Le recours à des services civiques pour aider au fonctionnement de la direction d'école cristallise les critiques.

Un mécontentement sans surprise puisque les aides administratives existantes ont toutes été supprimées par le gouvernement depuis le début du quinquennat.

La FSU a pourtant proposé des mesures concrètes pour améliorer le fonctionnement de l'école et le quotidien des directrices et directeurs, un projet approuvé par 94% des répondant·es et qui reste donc toujours un objectif pour cette nouvelle année.

Concernant les personnels et leur carrière, on retrouve bien l'entêtement à affaiblir la démocratie sociale et les corps intermédiaires avec la mise en place des LDG carrière au 1er janvier 2021 : le gouvernement renonce à 70 ans de démocratie et de progrès social dans la fonction publique. Dans l'éducation nationale la mise en œuvre de ces LDG va entériner la suppression des CAP, qui fonctionnaient pourtant très bien, au profit d'une opacité totale sur les opérations de carrières qui se fera au détriment des collègues.

Pour exemple, l'administration refuse d'inscrire dans les LDG des différents corps les critères de départage, de communiquer aux collègues le barème du dernier promu ou encore refuse le droit aux collègues de formuler un recours lorsque des avis sont posés hors RDVC. La question des carrières représente d'autant plus une source d'inquiétude dans cette période marquée par plus de 10 années de gel du point d'indice et d'une revalorisation manquée pour les personnels ! Dans un tel contexte, l'avancement et les promotions de grade sont devenus pour les collègues les uniques perspectives de revalorisation financières, pour lesquels ils ne pourront plus avoir l'assurance de ne pas avoir été lésé, ou bien ne pourront plus se projeter sur le moyen et le long terme. **La FSU dénonce la mise en place des LDG et continuera de revendiquer le retour à une réelle démocratie sociale par le retour des CAP et de la transparence des les opérations de gestion de tous les personnels.**

Focus maintenant sur **les professeurs d'EPS** qui auront décidément tout fait ces derniers mois : du distanciel, des cours en gymnase, sans gymnase, avec masques, sans masque, de l'entretien physique ... Nous aurons surtout fait, défait, refait, pour s'adapter jusqu'à l'inacceptable !

L'annonce du 14 janvier dernier nous plonge davantage dans les abîmes de l'incompréhension, du désarroi, de la colère et de la fatigue... Elle est à rebours des bilans établis lors de la période de confinement qui montraient l'importance de la pratique sur la santé physique et psychologique ainsi que sur le lien social.

Elle ne prend appui sur aucun bilan chiffré pouvant faire la démonstration que les cours d'EPS serait un facteur aggravant de contamination...

Avant d'arriver à cette extrême, certaines solutions ont été pourtant proposées par la FSU qui réclame toujours des classes en demi-groupe pour tous les établissements scolaires du second degré, notamment en lycées, et que cela puisse être envisagé en collège. Malheureusement, cette demande est toujours refusée et aujourd'hui les annonces gouvernementales, malgré des conditions météorologiques hivernales, reviennent tout simplement à la suppression des cours d'EPS dans de nombreux établissements, privant ainsi nos élèves du temps de respiration et d'activité physique nécessaire pour ne pas alimenter une crise sanitaire supplémentaire : celle de l'inactivité galopante.

Entre mépris d'une discipline qui semble être jugée comme « non essentielle » et sacrifice de la jeunesse qu'on prive de ces moments d'apprentissages, d'expression, de plaisir et de partage, cette décision génère une grande colère dans la profession. Accompagnée d'un couvre-feu à 18h sur l'ensemble du territoire, c'est l'ensemble des pratiques scolaires et extra-scolaires qui sont impactées.

En réaction et au nom de l'autonomie de l'établissement (à qui l'administration prête de grandes vertus), des modalités de l'enseignement de l'EPS très disparates sont à rapporter :

- Libération systématique des élèves sur tout ou partie des horaires, même en collège alors que la libération de demi-groupes n'était soi-disant pas adaptée à ces tranches d'âge.
- Enseignement hybride, même en collège.
- Organisations parfois ubuesques voire par endroit non réglementaires pour les élèves et les personnels que nous continuerons de dénoncer.

Alors non, il n'est pas difficile de sortir de la salle des professeurs et de quitter la pause-café contrairement à ce que l'on pourrait entendre dans certaines réunions, pas non plus impossible de se sentir « au service » de son établissement et utile pour le service public mais des conditions minimales sont requises. Conditions matérielles et humaines réglementées entre autres par notre statut de professeur d'EPS. Les moyens ne semblent pas être à la hauteur. Le SNEP-FSU réaffirme son attachement au caractère obligatoire de la discipline EPS à tous les niveaux de scolarité. Les professeurs EPS ne souhaitent ni faire de la garderie, ni de la ballade, ni des cours de travaux dirigés des heures durant excluant toute pratique physique, et encore moins être invités à se charger de missions qui ne correspondent pas à leur qualification. Ils veulent simplement exercer leur métier : enseigner l'EPS à tous les élèves et animer le sport scolaire. Les rédacteurs des nouvelles injonctions semblent être totalement éloignés de la réalité de nos pratiques professionnelles : programmation, certification, états et existence des installations sportives extérieures etc.

Le SNEP-FSU continuera de dénoncer ces incohérences et cette mise à mal de la discipline dont l'administration accuse réception mais continue de nous demander de nous adapter à l'impossible.

C'est enfin dans ce contexte très lourd qu'une autre menace pèse sur le service public d'éducation: avec le projet de Loi "4D". Les représentants de la FSU et du SNICS expriment leur attachement à la présence et aux missions des infirmier.e.s de l'Education nationale dans les établissements scolaires au service des élèves.

Elles-ils sont des maillons essentiels du service public d'éducation. Dans cette crise sanitaire actuelle, l'accueil, l'écoute de tous les élèves prend tout son sens.

Leurs missions et leur nombre doivent être renforcés pour permettre d'améliorer les chances de réussite scolaire de TOUS- TOUTES les élèves dont elles-ils ont la responsabilité.

C'est pourquoi nous souhaitons émettre notre opposition à tout projet de décentralisation ou de retour à un service de santé scolaire médico-centré sous quelque forme que ce soit.

La politique éducative sociale et de santé de l'Education nationale doit rester de la gouvernance et la responsabilité pleine et entière de notre ministère de l'Education Nationale.

La mobilisation du 26 a démontré que, même masqués, les personnels sont capables de s'engager pour défendre le service public : il se passe quelque chose dans l'Éducation Nationale. Le 4 février, dans le cadre de l'appel à la mobilisation interprofessionnelle, sera une nouvelle occasion de faire entendre notre conception d'un service d'éducation capable de lutter contre les inégalités en s'appuyant sur l'expertise des fonctionnaires qui le servent.



Le service public,
on l'aime, on le défend